



**COMPTE RENDU DE
LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 OCTOBRE 2016**

A 20 H 30

Mairie de RIVOLET

69640

Présents : Pierre-Yves BURLLOT, Béatrice BOUGAIN, Gilles AUTHIER, Christian BENOIT, Laure d'HARCOURT, Sylviane AULAS, Corinne AUCAGNE, Michel MARGAND, Baptiste CHASSET, Raymonde MUTABAZI, Nadine BIARD, Annick THOMASSET

Excusés : Baptiste CHASSET (a donné pouvoir à Béatrice BOUGAIN)
Michel MARGAND (a donné pouvoir à Pierre-Yves BURLLOT)
Stéphanie DUBOST-SANDRIN (a donné pouvoir à Nadine BIARD)

Absents : Charles-Alexandre ORTONNE
Emmanuel FELLOTT

Secrétaire de séance: Annick THOMASSET

Monsieur le Maire remercie les participants de leur présence et ouvre la séance.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 8 septembre 2016 n'apportant pas de remarque particulière est approuvé à l'unanimité des présents.

1 – DELIBERATION – REGLEMENT DE LOCATION ET REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire procède à la lecture du règlement de location et du règlement intérieur de la salle des fêtes. Le Conseil municipal apporte quelques précisions sur certains chapitres. Par exemple, concernant l'utilisation de la salle des fêtes, il est précisé que la mairie se donne le droit d'accorder ou de refuser certaines réservations privées ou publiques.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité le règlement de location et le règlement intérieur de la salle des fêtes de Rivolet.

2 – POINT FINANCIER

La situation financière de la commune au 6 octobre 2016 est la suivante :

- 65,76 % des dépenses de fonctionnement réalisées
- 71.76% des recettes de fonctionnement réalisées
- 95,19 % des dépenses d'investissement réalisées
- 80.74% des recettes d'investissements réalisées

La trésorerie est de 143 763.06 €.

3 - INFORMATIONS DIVERSES

Urbanisme :

Monsieur DENIZON, domicilié au lieudit « Le Grand Vernay », a sollicité la commune pour pouvoir acheter une partie du Chemin Rural qui traverse sa propriété.

Le Conseil municipal se montre favorable à l'étude de cette demande. Un courrier rédigé en ce sens sera envoyé à Monsieur DENIZON.

Demandes d'utilisation de la salle de motricité de l'association HIPPOTOUFER :

Pour l'année 2016-2017, l'association souhaite mettre en place différentes activités sur la commune : ateliers clowns, atelier circo-ludique, chorale, atelier théâtre.

Monsieur le maire et les adjoints Monsieur Gilles AUTHIER et Madame Béatrice BOUGAIN proposent de demander à l'association une participation financière d'un montant de 80 € par activité pour l'année.

Après discussion, le Conseil municipal approuve la décision de demander une participation financière à l'association pour l'utilisation de la salle de motricité et une réflexion sera menée afin de déterminer le montant.

L'objectif est d'être au plus près des frais réels sans toutefois faire obstacle aux initiatives des associations.

Aussi, compte tenu des demandes croissantes d'utilisation de la salle de motricité, un règlement intérieur ainsi qu'une grille tarifaire doivent être rapidement réalisés.

Fleurissement :

La commune a reçu le 1^{er} prix au concours des Pierres Dorées, ainsi que le trophée Bourgade récompensant le mérite de Rivolet dans le domaine du fleurissement.

Atouts :

- Enseignement du civisme auprès des enfants à travers le jardinage partagé avec la population
- Démarche pédagogique harmonieuse et efficace impliquant enseignants, parents et commune
- Responsabilité collective remarquable
- Fournitures de 150 plants par les enfants
- Espace pique-nique accueillant avec arbres fruitiers à disposition
- Prise en compte de ses observations notamment la réflexion du tableau d'affichage de la bascule

Pacte fiscal et financier :

Monsieur le maire présente le document de travail du « pacte fiscal et financier » de la CAVBS.

Inauguration de la salle des fêtes :

Monsieur le maire explique le déroulé de l'inauguration et informe de la présence des personnalités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H25.